



V2. 23/05/25 - FK

Aménagement des locaux situés au 57 av Neuchâtel, Pontarlier

PROGRAMME

Le Centre Hospitalier Intercommunal de Haute-Comté acquière les locaux commerciaux situés au 57 av de Neuchâtel, PONTARLIER (voir plan). A noter qu'il y a 3 places de parking usufuit.

Il s'agit d'une opportunité pour le CHIHC pour relocaliser certaines activités, optimiser son parc immobilier, et permettre le développement d'activité.

1- Objectifs du projet

- **Relocaliser le service de santé au travail de l'hôpital**, comprenant :
 - 1 secrétariat/accueil (1 bureau, 1 espace armoire de 240 cm de long par 100 cm de profondeur).
Occupé à hauteur de 75% / semaine.
 - 1 bureau de consultation infirmier (1 bureau, 1 fauteuil de prélèvement, 1 point d'eau, 1 petit frigo).
Occupé à hauteur de 80% / semaine.
 - 1 bureau de consultation médicale avec un point d'eau
 - 1 bureau de consultation psychologue.
Occupé à hauteur de 70% / semaine.
 - 1 espace d'attente pour 3 personnes
 - 1 espace stockage pouvant contenir : 2 fauteuils, 5 armoires de 195x120x45 cm.

Il doit y avoir une unité de lieu pour tous ces bureaux.

L'entrée pour les agents qui viennent consulter doit si possible être exclusive à ce service.

Service ouvert en journée du lundi au vendredi.

- **Relocaliser la maison médicale de garde**, hébergée par l'hôpital (actuellement Fbg St Etienne en face de l'entrée principale de l'hôpital), comprenant :
 - 1 salle d'attente de 10 personnes
 - 1 secrétariat/accueil
 - 2 bureaux de consultations médicales

La maison médicale de garde est utilisée par les professionnels de santé libéraux, du lundi au vendredi de 19H30 à 00H ; le samedi de 12H à 00H, le dimanche et jours fériés de 8H à 00H.

Quand le jeudi ou mardi tombent des fériés, le vendredi et samedi sont ouverts comme des jours fériés.

Ces locaux ont vocation à pouvoir être mutualisés et utilisés la journée par des professionnels hospitaliers pour des consultations médicales externes.

Il faut donc prévoir, notamment pour le secrétariat, un rangement sécurisé pour ranger le matériel dédié à la maison médicale en journée (TPE) à côté du bureau.

L'ouverture aux patients se fait sur contrôle d'accès avec ouverture depuis le secrétariat pour la maison médicale de garde. Quand les locaux sont utilisés en journée par des professionnels hospitaliers, l'accès est libre.

➤ **Créer des bureaux de consultations médicales**

Avec l'espace restant, créer autant de bureaux de consultation médicale que possible, dont l'un d'entre eux pourrait être un centre de prélèvement donc doit être pourvu d'un point d'eau.

2- Exigences fonctionnelles à prendre en compte

Dans le cadre des évolutions constantes des besoins, des usages et des techniques, ces locaux doivent être conçus de manière à faciliter les changements d'affectation des locaux. Les espaces intérieurs seront modulables et facilement modifiables en fonction de l'évolution des activités médicales futures.

Il convient également de prévoir :

- Un éclairage par lumière naturelle dans chaque bureau et espace où travaillent les professionnels
- Une salle de pause commune à tous les services pouvant accueillir 6 personnes
- 1 WC dédié aux professionnels, et 1 WC dédié aux patients
- Accès handicapé
- Une isolation thermique et visuelle des façades vitrées donnant sur l'avenue tout en préservant l'apport de lumière naturelle
- Une signalétique adaptée

3- Configuration des locaux types :

Secrétariat :

- 1 bureau, 1 imprimante, 3 armoires

Bureau de consultation médicale :

- 1 bureau, 1 table d'examen médical, 1 armoire

Centre de prélèvement :

- 1 bureau, 1 fauteuil de prélèvement, 1 point d'eau

Salle de pause :

- 1 frigo, 1 micro-onde, 1 cafetière, une table, chaises, meubles hauts de rangement

4- Exigences techniques à prendre en compte

Le projet doit être conforme aux prescriptions des textes réglementaires et techniques, en vigueur au moment de la réalisation et devra présenter tous les documents administratifs nécessaires (permis de construire ou autres) compris dans l'offre de la maîtrise d'œuvre.

Une vigilance particulière doit être apportée aux points suivants :

- L'isolation phonique doit être optimale pour préserver la confidentialité des échanges, et protéger les usagers des locaux de nuisances.
- Isolation thermique conforme à la RT rénovation. Vigilance particulière sur la façade vitrée
- Prévoir des ouvertures pour l'apport de lumière naturelle => consultation de l'ABF nécessaire dans ce secteur.
- Dans la mesure du possible, conservation du parquet existant.
- Par ailleurs, le local se situant en copropriété, avec un tiers, les règles applicables doivent être prises en compte concernant l'isolation notamment.